

1^{er} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« JC Movement Production »

Entre les soussignés :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « JC Movement Production », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Suite à l'annulation de l'édition 2020 du Festival OFF d'Avignon et le report de la participation de « JC Movement Production » avec le solo de danse contemporain « The Hidden Garden » de Jill Crovisier au dudit festival à l'édition de 2021, les parties conviennent que les articles suivants de la convention conclue le 23 décembre 2019 entre parties sont modifiés comme suit :

Article 1.- Durée de la convention

« La présente convention sort ses effets le jour de sa signature par les parties contractantes et vient à échéance le 31 décembre 2021. »

**Article 4.- Participation financière de l'Etat
Alinéa 2**

« Sur base du budget prévisionnel définitif, élaboré par l'association conformément à l'article 6, l'État accorde à l'association une participation financière d'un montant de 40.000.-euros pour l'exercice 2020, pour la deuxième phase de la présence au festival d'Avignon qui se tiendra en 2021. »

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **26 AOÛT 2020**

Pour l'association



Camille Hoffeld
Président

Pour l'État du Grand-Duché de
Luxembourg



Sam Tanson
Ministre de la Culture